Organisme certificateur
Mandaté par AFNOR Certification

Certificat

FERMETURES
Baies, portes, vérandas et accessoires

Volet Roulant Monobloc « Intégrable coffre PVC GVR.i et VR Baie intérieur GVR.i »

Le CSTB atteste que le produit ci-dessus est conforme à des caractéristiques décrites dans le référentiel de certification NF Fermetures (NF 202) en vigueur, après évaluation selon les modalités de contrôle définies dans ce référentiel.

En vertu de la présente décision notifiée par le CSTB, AFNOR Certification accorde à :

La société **FRANCIAFLEX SAS**
2 rue Mahomat – ZI 35650 LE RHEU FRANCE
Usine **FRANCIAFLEX SAS**
2 rue Mahomat – ZI 35650 LE RHEU FRANCE

le droit d'usage de la marque NF Fermetures pour le produit objet de cette décision, pour toute sa durée de validité et dans les conditions prévues par les règles générales NF et le référentiel mentionné ci-dessus.

Décision d'admission n° 786-261-115 du 24 mai 2018
Décision d'extension n° 970-261-115 du 18 octobre 2022
Cette décision se substitue à la décision n° 863-261-115 du 19 juin 2020

Le certificat en vigueur peut être consulté sur le site internet http://evaluation.cstb.fr/certifications/nf202/ pour en vérifier sa validité.

CARACTÉRISTIQUES CERTIFIÉES

A ce certificat est attaché le classement VEMCROS

Résistance au vent :	V*3 V*4 V*5	Selon configurations et dimensions
Endurance mécanique :	E*2	Manœuvre motorisée
Manœuvre :	M M+	Manœuvre motorisée selon configurations
Résistance aux chocs :	C*	Critère accepté
Comportement à l'ensoleillement [1] :	R	Critère accepté
Occultation :	O*	Critère non demandé
Corrosion :	S*1	Critère accepté
Résistance thermique :	ΔR*	Selon configurations
Facteur solaire :	Sws - gtot*	Selon coloris

Note : Les niveaux des classes, en fonction de la configuration et des dimensions, sont ceux retenus dans le dossier de la marque déposé au CSTB et synthétisés dans les pages suivantes.

[1] Cette caractéristique complémentaire n'est pas visée par la norme produit NF EN 13659

Ce certificat comporte 5 pages.

Correspondant :

DIRECTION BAIES ET VITRAGES
Courriel : NF202@cstb.fr
Tél. : 01 64 68 84 45

Par délégation
du Président

Florian RASSE

ACCREDITATION N° 5-0010
List of sites and Scope available on / Listes des sites et portée disponibles sur WWW.COFRAC.FR
CERTIFICATION DE PRODUITS ET SERVICES

Annexe du Certificat

Décision n° 970-261-115 du 18 octobre 2022

Ce certificat NF-Fermetures est délivré pour des fermetures équipées du coffre de volet roulant Monobloc « GVR ie - FoKus » de la société Geplast, sous Avis Technique.

PERFORMANCES

Résistance au vent :

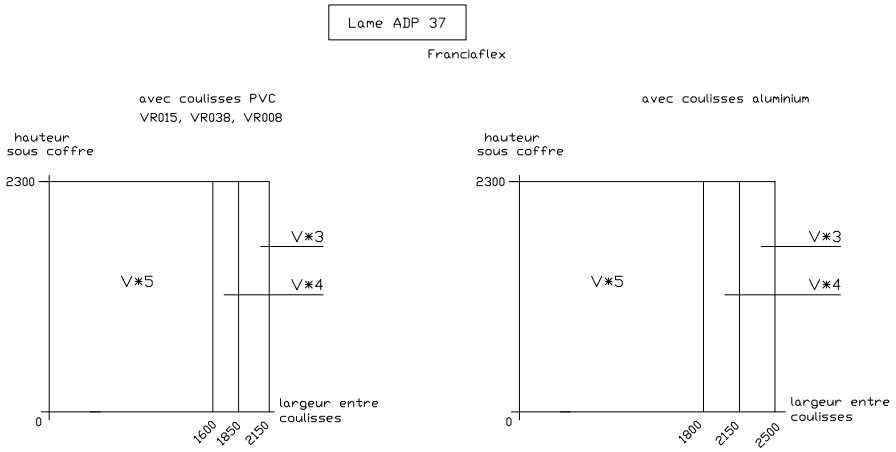

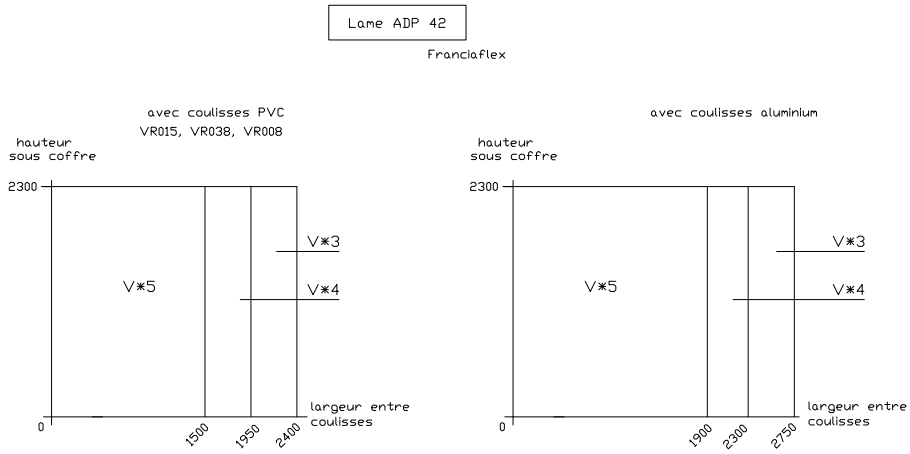

Annexe du Certificat

Décision n° 970-261-115 du 18 octobre 2022

- **Endurance mécanique :**

Manœuvre motorisée : E*2

Pour les motorisations solaires : dans le respect des préconisations définies par le fabricant du volet solaire, la batterie est qualifiée pour un fonctionnement pendant 5 années minimum.

- **Manœuvre :**

– Effort de manœuvre :

Manœuvre motorisée : M ou M+

– Fausses Manœuvres :

Manœuvre motorisée : M avec les motorisations Somfy : LS 40, LT 50
Critères non évalués dans le cadre du classement M (Voir notice avec préconisations d'utilisation)

M+ avec les motorisations à commande radio Somfy : Oximo RTS, IO, RS 100 et WELL' COM

M+ avec les motorisations à commande filaire FRANCIASOFT, Somfy Ilmo

M+ avec les motorisations solaires Somfy : Basique WireFree RTS, Oximo Solar IO
Simu : AUTOSUN 2 JOB, AUTOSUN 2 BHZ

Notes :
- Le système a permis de réaliser 3 cycles de déploiement/repliement avec sa batterie exposée à la température de -10°C. Ce fonctionnement a été constaté après une durée d'exposition cumulée de la batterie de 100 jours à +70°C, afin de simuler un vieillissement accéléré de la batterie.

- Le poids de tablier est limité à 15 kg pour les motorisations solaires de couple 10 Nm.

– Résistance des organes maintenant la fermeture en position déployée (EOFC) :

Manœuvre motorisée : Critère satisfaisant

- **Résistance aux chocs :** C*

- **Comportement à l'ensoleillement :** R

- **Occultation :** O*

- **Corrosion :** S*1

Annexe du Certificat

Décision n° 970-261-115 du 18 octobre 2022

Résistance thermique :

Résistance thermique du tablier en m².K/W

Tabliers aluminium Rsh = 0,01

Résistance thermique (fermeture + lame d'air) en m².K/W

Perméabilité à l'air : classe 4 (faible perméabilité) – Manœuvres motorisée

Tablier aluminium $\Delta R^* = 0,15$

– Volet équipé du tablier aluminium ADP 37 bicolore (gris – laque courante) et ADP 42 bicolore (gris – laque courante)

La résistance thermique du volet résulte des 3 critères ci-après :

- Résistance thermique du tablier en m².K/W Rsh = 0,01
- Perméabilité à l'air : faible perméabilité Classe 4
- Emissivité de la face intérieure du volet $\varepsilon = 0,32$

Résistance thermique (tablier + lame d'air + laque faible émissivité) en m².K/W

Tablier aluminium avec lame ADP 37 bicolore et ADP 42 bicolore (enroulements intérieur)

- Perméabilité à l'air : faible perméabilité Classe 4 $\Delta R^* = 0,25$

Note : Calcul selon les règles Th-Bât 2021 - Fascicule Parois vitrées.

Annexe du Certificat

Décision n° 970-261-115 du 18 octobre 2022

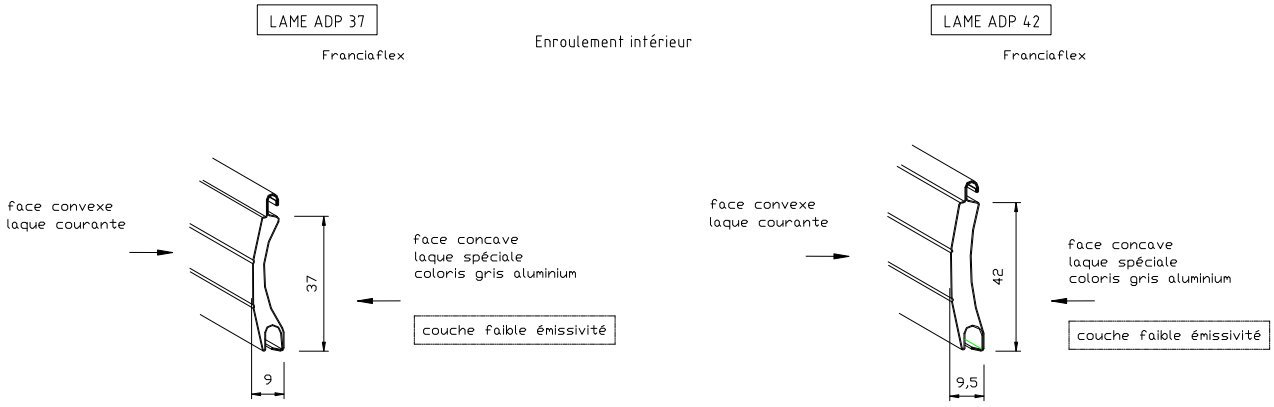

Nota : Une instruction de nettoyage annuel est affichée sur le produit, à proximité de l'étiquette NF-Fermetures

Facteur solaire :

Tabliers de coloris blanc, gris clair	(L* ≥ 82)	Sws = gtot* = 0,05
Tabliers de coloris marron, noir	(L* < 82)	Sws = gtot* = 0,10

Le produit du présent certificat fait l'objet d'une Déclaration Environnementale (DE) collective, laquelle est déposée sur le site www.inies.fr. Cette DE a été établie en mai 2020 et a fait l'objet d'une vérification par une tierce partie indépendante selon l'arrêté du 31 août 2015. Cette information est donnée à titre indicatif et ne doit pas être assimilée à une évaluation par le CSTB de la conformité des données contenues dans la DE/FDES.